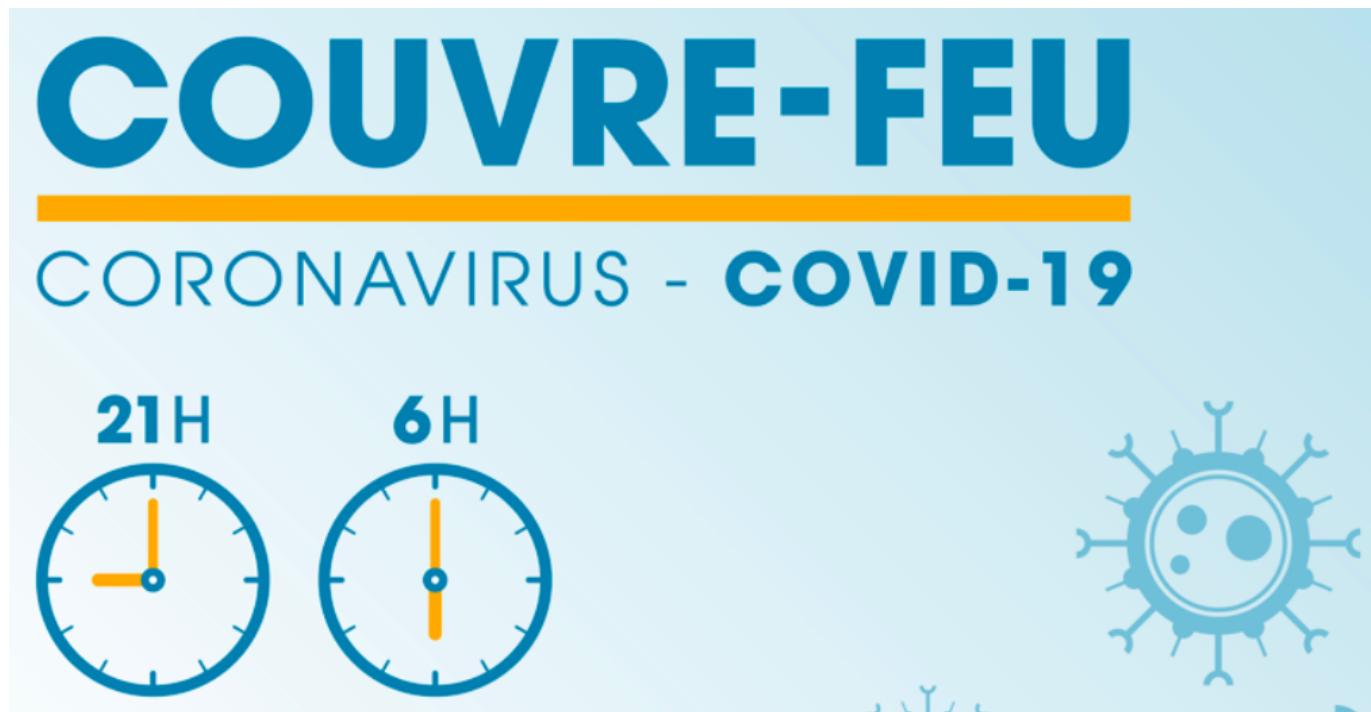


Ecrit par Laurent Garcia le 22 octobre 2020

Le couvre-feu entrera en vigueur ce vendredi à soir à minuit



Comme nous l'annoncions hier, le couvre-feu devrait rentrer en vigueur en Vaucluse à partir de minuit dans la nuit de vendredi à samedi. Si dans un premier temps, il a été envisagé que cette décision ne soit appliquée que dans certaines zones du département, la dégradation de la situation sanitaire sur l'ensemble du Vaucluse a, semble-t-il, incité Bertrand Gaume, le préfet, à généraliser sa mesure.

Les zones rurales touchées elles aussi

Cette pandémie touche ainsi désormais toutes les tranches d'âges et pas seulement les séniors et les personnes les plus fragiles. Et surtout, elle frappe autant en zone urbaine que rurale, comme l'indique l'Agence régionale de santé (ARS) de Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Le taux d'incidence moyen en Vaucluse est de 229 cas pour 100 000 habitants, mais il grimpe à 276 dans le bassin de vie de la Côte à Carpentras, 272 dans les Monts du Luberon, 267 dans le Grand Avignon et 257 dans le secteur du Ventoux.

A ce jour, le coronavirus a tué 94 vauclusiens dont la moitié depuis septembre. Avec un pic de 15 décès supplémentaires en une semaine. Côté hospitalisations, elles s'élèvent à 64 avec 13 patients actuellement en salles de réanimation.

Ecrit par Laurent Garcia le 22 octobre 2020

Le Gard et le Nord des Bouches-du-Rhône à la même enseigne

Dans son point presse de 18h30, Didier Lauga, le préfet du Gard, devrait annoncer une mesure identique à celle de son homologue vauclusien. Idem, pour le Nord des Bouches-du-Rhône qui devrait suivre le mouvement, évitant ainsi de morceler l'aire urbaine d'Avignon avec des zones sous couvre-feu et d'autres pas.

Le tout devrait être confirmé ce soir par le premier ministre Jean Castex, lors d'un point d'information au côté d'Olivier Véran, le ministre des solidarités et de la santé.

Jusqu'au 14 novembre au moins

[Outre les restrictions déjà en place](#), le passage sous couvre-feu entraîne l'interdiction de toute sortie entre 21h et 6h sauf raisons impérieuses professionnelles, familiales ou de santé. Cela entraîne également la fermeture de tous les établissements de restauration, des salles de spectacles et de cinémas durant cette plage horaire. La mesure devrait rester en vigueur jusqu'au samedi 14 novembre au moins.